

## Communiqué - Camino 999

L'Opus Dei avait demandé à la justice de reconnaître comme diffamatoires certains passages du livre Camino 999 de Catherine Fradier paru aux éditions Après la lune. La plainte de l'Opus Dei vient d'être déclarée non recevable en appel pour des motifs de forme.

22/01/2009

La justice ne se penchera pas sur le fond de la requête déposée par

l'Opus Dei qui visait à faire reconnaître le caractère diffamatoire de certains passages du livre de Catherine Fradier Camino 999 aux éditions Après la lune. Cet ouvrage laisse penser que l'Opus Dei serait une institution criminelle et présente ses membres comme des assassins.

L'Opus Dei cherchait uniquement à rétablir sa propre réputation et celle de ses membres qui sont des chrétiens courants, vivant au milieu du monde. Dans un style de vie similaire à leurs contemporains, ils cherchent à vivre une vie chrétienne profonde et rayonnante.

La prélature de l'Opus Dei ne souhaitait en aucune manière porter atteinte à la liberté d'expression, mais il est logique qu'elle tâche, par les moyens légaux mis à sa disposition, de rétablir la vérité et de défendre et la réputation de ses membres et la sienne.

Par principe, sa position reste celle de l'ouverture et du dialogue, mais elle a à cœur d'éviter l'émulation et la prolifération d'ouvrages mettant injustement en cause son image et l'honnêteté de ses membres

---

pdf | document généré  
automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-fr/article/communique-camino-999/> (15/01/2026)